

	DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE	Numéro de l'acte	2023-1097 STDDKB
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1.

OBJET : AVENANT N° 2 - Marché ST N° 08/22 – ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - Lot n° 1 : véhicule service espaces verts

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

CONSIDERANT,

- la nécessité de prolonger le délai de livraison prévu au marché pour cause de force majeure,

DECIDE

- Article unique : d'approuver l'avenant n° 2 au marché d'acquisition de véhicules utilitaires pour les services municipaux (lot 1 : véhicule service espaces verts) prolongeant le délai de livraison prévu au marché (300 jours) de 153 jours pour cause de force majeure, ce qui nous amène à une durée totale d'exécution de 453 jours.

Longuenesse, le 21 novembre 2023

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publiée le 28/11/2023

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20231121-2023-1097-A1 Date de télétransmission : 28/11/2023 Date de réception préfecture : 28/11/2023
--